



Paix et sécurité

- 5.1 Le Canada devrait s'employer à établir un minimum de stabilité et de sécurité dans les pays déchirés par des conflits armés. Il s'agit d'une condition préalable pour les investisseurs.
- 5.2 Le Canada devrait se concentrer sur le développement plutôt que sur les stratégies de sécurité militaire, et mettre l'accent sur les domaines prioritaires de la sécurité humaine.
- 5.3 En ce qui a trait aux droits de la personne, le Canada devrait contribuer à renforcer des institutions comme le Tribunal pénal international.
- 5.4 Le Canada devrait contribuer à renforcer le rôle des organismes régionaux et sous-régionaux africains et les appuyer dans leurs efforts de développement d'une force d'intervention rapide.
- 5.5 Le Canada devrait former des alliances stratégiques afin d'influer sur les grandes puissances.
- 5.6 À titre de moyenne puissance sans tradition colonialiste, le Canada est dans une position privilégiée pour jouer un rôle de médiation dans les conflits africains.
- 5.7 Le Canada devrait continuer de faire campagne contre le commerce des armes légères et se servir du sommet du G8 pour renouveler son engagement international envers l'interdiction des mines antipersonnel.
- 5.8 Le gouvernement du Canada devrait promouvoir et appuyer un pacte fiable de sécurité continentale qui serait mieux coordonné, mieux financé et plus efficace que les organismes régionaux ou sous-régionaux antérieurs ou existants.
- 5.9 Les sanctions commerciales, qui privent souvent des populations entières, ne sont pas le meilleur moyen de punir les chefs politiques qui posent une menace à la sécurité humaine. Le Canada devrait s'employer à trouver d'autres moyens de faire pression sur les régimes récalcitrants.
- 5.10 Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans la facilitation des réformes militaires et l'affectation des forces militaires à d'autres usages. À titre d'exemple, dans ses efforts d'aide à l'éducation, le Canada pourrait contribuer à l'organisation d'activités parascolaires comme le soccer et d'autres jeux afin d'empêcher que les enfants soient recrutés dans des forces militaires et paramilitaires.

Gouvernance

- 6.1 Le Canada devrait aider les États africains à élaborer des systèmes politiques adaptés à leur contexte.
- 6.2 Dans le cas des États en déliquescence, le Canada devrait :
- cibler l'aide sur la remise en état des infrastructures lorsque le processus de réconciliation est entamé;
 - réinvestir dans sa présence physique en Afrique (ambassades et missions) afin d'épauler les efforts de réconciliation;
 - réinvestir dans ses relations avec les particuliers et les institutions qui font affaire en Afrique.